

Stationnement payant en voirie

Zone

Afin de favoriser la rotation des véhicules stationnés en voirie et ainsi favoriser le stationnement des visiteurs (accès aux commerces et services notamment), la ville de Clermont-Ferrand a réglementé le stationnement sur le périmètre de sa zone payante.

Tarifs

Chaque zone de couleur correspond à un tarif différent. Depuis la réforme de dépenalisation stationnement de 2018 et la mise en place du Forfait Post-Stationnement (FPS) qui est une redevance (et non plus une amende) , ce dernier doit être intégré à la grille tarifaire. Ainsi, ce montant (FPS = 30€) correspond à la durée maximale autorisée. En lien avec ce cadre légal national, la ville indique une durée recommandée.

Zone	Tarif	
Violette	<ul style="list-style-type: none">• 20 premières minutes gratuites• 1,60 € par heure• Minimum de facturation : 0,50 €	
Orange	<ul style="list-style-type: none">• 20 premières minutes gratuites• 1,20 € par heure• Minimum de facturation : 0,50 €	
Verte	<ul style="list-style-type: none">• 20 premières minutes gratuites• 0,90 € par heure• Minimum de facturation : 0,50 €	
Azure	<ul style="list-style-type: none">• 20 premières minutes gratuites• 0,50 € la première heure• 0,10 € les heures suivantes• Minimum de facturation : 0,50 €	

Forfait Post-Stationnement

Depuis la réforme de dépenalisation stationnement de 2018 et la mise en place du Forfait Post-Stationnement (FPS) qui est une redevance (et non plus une amende) , ce dernier doit être intégré à la grille tarifaire. **Il correspond donc à la durée maximale autorisée.**

Son montant est de 30 € depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les FPS sont établis par des agents assermentés. Les services de la ville étudient les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO). **La procédure de recours est indiquée sur l'avis de paiement adressé par le Trésor Public** consécutivement à la verbalisation.

L'application Mobile



À Clermont-Ferrand téléchargez l'App PrestoPark et stationnez-vous en toute simplicité depuis votre smartphone !

La Ville de Clermont-Ferrand propose le paiement du stationnement via [l'application PrestoPark](#) qui facilite la vie des conducteurs en offrant divers services électroniques.

Une fois l'application téléchargée, l'utilisateur crée un compte en toute sécurité en saisissant ses informations personnelles dont son numéro de plaque d'immatriculation. Simple et efficace, une fois le compte créé, l'utilisateur n'aura plus qu'à insérer sa zone de stationnement et sélectionner la durée de ce dernier avant de le payer.

En 3 clics le tour est joué puisque les automobilistes paient et gèrent leur stationnement à distance. Ils reçoivent ainsi leurs tickets de stationnement de manière dématérialisée (ticket virtuel) et ont la possibilité de retrouver l'historique de leurs paiements sur leur compte personnel PrestoPark.

Le service PrestoPark est gratuit pour l'utilisateur et les tarifs sont les mêmes à l'horodateur y compris pour les abonnés résidents.

Mode d'emploi :

Téléchargez l'application PrestoPark gratuitement sur le [Play Store](#) ou l'[App Store](#).



1. Lors de la première utilisation, inscrivez-vous en indiquant votre ville ainsi que vos données personnelles.
2. Si vous avez activé la géolocalisation, votre emplacement sera détecté automatiquement. Vous pouvez aussi sélectionner manuellement votre parking ou zone de stationnement.
3. Si aucun véhicule n'est inscrit, il vous est demandé de l'ajouter.
4. Vérifiez la zone de stationnement ainsi que l'immatriculation, et indiquez une durée de

stationnement.

5. Ajouter un moyen de paiement si demandé, et démarrez votre stationnement.
6. Besoin de modifier votre stationnement en cours ? Vous pouvez l'arrêter ou le prolonger selon vos besoins.

Signaler un problème :

04 50 97 48 79

[Via le Formulaire](#)

[Via l'application](#)

Quels sont les avantages de PrestoPark ? Un gain de temps, la facilité d'usage mais aussi :

- Vous payerez uniquement le temps effectivement utilisé. Les durées maximales de stationnement par zone restent toutefois valables.
- L'Application met fin automatiquement à votre session une fois la durée maximale de stationnement atteinte.
- Plus de ticket papier. Le ticket est désormais virtuel et vous pourrez télécharger votre historique.
- Les agents de contrôle sont informés en temps réel des sessions de stationnement en cours.

Autres solutions de stationnement

En complément du stationnement en voirie, l'offre des parking en ouvrage (gérés par la métropole) et des P+R est disponible sur le site de Clermont Auvergne Métropole.

